



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Securite des biens et des personnes

Question écrite n° 65106

Texte de la question

Mme Marie-France Stirbois souhaiterait que M le ministre de l'equipement, du logement et des transports veuille bien lui fournir des éclaircissements sur les incidents survenus dimanche 29 novembre dernier a la station RER de Fontenay-sous-Bois. Plusieurs membres des services de securite de la regie ont ete blesses dans l'affrontement qui a eu lieu avec des voyous. En fait, il semble que certaines bandes aient pris pour habitude de proceder a un « racket » quasiment systematique des usagers des transports en commun. Ces pratiques sont absolument intolerables et, en plus, particulierement nefastes puisqu'elles encouragent nombre de citoyens a se deplacer avec leur propre vehicule, ce qui contribue toujours davantage a engorger la region capitale. Elle lui demande de bien vouloir lui confirmer les faits evoques. Elle aimerait en outre savoir si le Gouvernement entend developper et renforcer les equipes chargees de la securite des transports en commun et s'il compte reellement mener une energique politique de repression de semblables actes, la politique de prevention ayant visiblement echoue depuis longtemps.

Texte de la réponse

Reponse. - Le 29 novembre 1992, en gare de Val-de-Fontenay, une equipe d'agents de securite RATP appartenant au groupe d'intervention et de protection des reseaux (GIPR) a ete appelee sur les lieux par le responsable de la gare pour tenter de regler le probleme pose par la presence d'une trentaine de jeunes commettant des depredations. C'est alors que soixante adolescents sont sortis d'une rame qui arrivait en gare et que les agents de la RATP se sont trouves confrontes a une centaine de personnes. Les neuf agents du GIPR, assistes de maitres-chiens, ont reussi a maitriser, en partie, une situation conflictuelle delicate dont les consequences auraient pu etre plus graves. Un agent de securite RATP a ete blesse, ainsi qu'un fonctionnaire de police de passage qui etait intervenu spontanement. Des plaintes ont ete deposees pour coups et blessures volontaires, entrave a la circulation et deterioration de materiel, mais nullement pour « racket », contrairement a ce qui a pu etre indique par la presse. L'arrivee differee des forces de police n'a pas permis de proceder a l'interpellation immediate des agresseurs, qui ont rapidement pris la fuite. Cependant, dans le cadre de l'enquete, plusieurs individus etaient interpelles des le mercredi suivant et places en garde a vue. Le 6 decembre, l'un d'entre eux, presume etre un des meneurs, a ete mis en detention provisoire. Des incidents tels que celui-ci se produisent tres rarement et ne permettent pas de parler de phenomenes de bande pratiquant systematiquement le « racket ». Ils ne doivent pas masquer les efforts consentis par les pouvoirs publics pour accroitre la surete des voyageurs. A la fin du premier trimestre 1993, 320 fonctionnaires supplementaires auront ete affectes au service de protection et de securite du metro (SPSM). Avant la fin de cette meme annee, la Regie mettra en place des bornes d'appel sur les lignes A et B du RER ; en cas de danger, ces equipements permettront aux usagers de communiquer directement avec les forces de securite. Cette politique de prevention et de presence a fait la preuve de son efficacite puisqu'en deux ans, dans le metro et le RER, les agressions ont chute de 27 p 100 et les vols a la tire de 35 p 100.

Données clés

Auteur : [Mme Stirbois Marie-France](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65106

Rubrique : Delinquance et criminalite

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5503